

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le rôle général de perception des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2019 adopté par la résolution 2019-01-05 est déposé à l'hôtel de ville de Lac-Saguay, 257A, Route 117 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Donné à Lac-Saguay, ce 22e jour du mois de février 2019.

Richard Gagnen

Directeur général et secrétaire trésorier

